

Fonds central des Forces canadiennes

**États financiers consolidés
31 mars 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics du
Fonds central des Forces canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du **Fonds central des Forces canadiennes** [l'« Organisation »], qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Organisation au 31 mars 2025 ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et de l'estimation comptable effectuée par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Organisation pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 4 décembre 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2025

	2025 \$	2024 (montants retraités – note 19) \$
Actifs		
À court terme		
Trésorerie [note 3]	24 523 434	46 951 613
Débiteurs [notes 4 et 13]	32 599 934	68 016 576
Tranche des prêts-projets échéant à moins d'un an [note 5]	1 651 024	1 862 250
Intérêts courus et dividendes à recevoir [note 6]	302 152	486 212
Charges payées d'avance	887 239	983 278
Créances en fiducie [note 7]	109 911 965	23 498 718
Tranche à court terme des éléments différés au titre des contrats de location [note 8]	186 021	151 319
	170 061 769	141 949 966
Prêts-projets à recevoir [note 5]	8 693 034	10 132 874
Placements de portefeuille [note 6]	245 539 534	222 152 929
Éléments différés au titre des contrats de location [note 8]	449 968	594 455
Immeubles productifs, montant net [note 9]	33 386 198	33 965 333
	458 130 503	408 795 557
Passifs et actifs nets		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer [notes 10 et 13]	28 663 859	34 240 206
Passifs en fiducie [note 11]	235 661 357	195 053 582
Produits non acquis	256 583	–
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an [note 12]	383 342	363 235
	264 965 141	229 657 023
Dette à long terme [note 12]	16 818 505	17 201 847
	281 783 646	246 858 870
Actifs nets	176 346 857	161 936 687
Total des passifs et des actifs nets	458 130 503	408 795 557

Approuvé au nom du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics :



 Dave Patel
 Chef des services financiers

Fonds central des Forces canadiennes

État consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025 \$	2024 (montants retraités – note 19) \$
Produits		
Apport de la SISIP au FCFC [note 13]	23 179 460	–
Frais d'utilisation des services [note 13]	4 561 458	–
Dividendes et intérêts	7 076 462	5 738 990
Gains réalisés sur les placements de portefeuille	4 036 776	3 035 971
Gains non réalisés sur les placements de portefeuille	12 089 306	12 794 142
Intérêts sur les prêts-projets et les fiducies à recevoir	1 819 755	1 144 868
Produits tirés des placements immobiliers [notes 13 et 14]	9 704 744	9 271 165
Primes du Programme d'assurance consolidé	1 552 361	517 206
Commandites [note 1]	1 301 273	–
Frais d'administration du plan de crédit de CANEX [note 13]	–	837 068
Autre	76 306	100 115
	65 397 901	33 439 525
Charges		
Charges liées aux placements immobiliers [note 14]	9 938 658	9 522 390
Intérêts versés aux bases/ escadres/ fonds/ mess/ fiducies [note 13]	5 840 994	6 822 548
Programmes et services des BNP [note 15]	3 185 797	–
Dépenses au titre du Programme d'assurance consolidé	1 411 142	2 047 454
Services de placement	540 161	482 715
Gestion du FCFC	412 461	460 285
Autre	317 535	342 128
Frais d'utilisation des SBMFC [note 13]	–	350 000
	21 646 748	20 027 520
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	43 751 153	13 412 005
Distributions [note 13]	(29 340 983)	(4 492 000)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	14 410 170	8 920 005
Actifs nets au début de l'exercice	161 936 687	153 016 682
Actifs nets à la fin de l'exercice	176 346 857	161 936 687

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025 \$	2024 (montants retraités – note 19) \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	14 410 170	8 920 005
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Variation de la juste valeur des placements	(16 126 082)	(15 830 113)
Radiation de prêts-projets	430 580	604 022
Amortissement des immeubles productifs	2 998 034	2 846 486
Amortissement des éléments différés au titre des contrats de location	250 440	259 066
Variation des soldes du fonds de roulement hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	35 416 642	46 575 631
Intérêts courus et dividendes à recevoir	184 060	(127 816)
Charges payées d'avance	96 039	221 535
Créances en fiducie	(86 413 247)	15 168 715
Créditeurs et charges à payer	(5 576 347)	(38 712 161)
Passifs en fiducie	40 607 775	5 381 812
Produits non acquis	256 583	–
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(13 465 353)	25 307 182
Activités d'investissement		
Placements dans des immeubles productifs	(2 418 899)	(2 184 445)
Produit de l'assurance lié aux immeubles productifs	–	144 504
Placements dans des éléments différés au titre des contrats de location	(140 655)	(405 765)
Acquisition de placements de portefeuille	(95 235 959)	(132 462 227)
Produit de la cession de placements de portefeuille	87 975 436	126 867 345
Soldes de nouveaux prêts-projets accordés liés aux activités de fonctionnement	(709 380)	(2 469 238)
Remboursement de capital sur les prêts-projets	1 929 866	27 584 641
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 599 591)	17 074 815
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(363 235)	(338 875)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(363 235)	(338 875)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(22 428 179)	42 043 122
Trésorerie au début de l'exercice	46 951 613	4 908 491
Trésorerie à la fin de l'exercice	24 523 434	46 951 613

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

1. Nature des activités

Le Fonds central des Forces canadiennes (le « FCFC » ou l'« Organisation ») a été établi par le chef d'état-major de la défense (le « CEMD ») le 1^{er} février 1968, en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale* (Canada) afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiducies des fonds non publics et de l'aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et des installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces armées canadiennes (les « FAC ») et des personnes à leur charge.

Les biens non publics (« BNP ») sont définis dans la *Loi sur la défense nationale* (Canada). L'Organisation relève de l'autorité du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP.

Le 1^{er} avril 2024, la structure de l'entité Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (« SBMFC ») a été modifiée de sorte que l'entité puisse se consacrer à trois comptes financés par des fonds publics relevant du ministère de la Défense nationale (« MDN »). La quote-part des dépenses à financement partagé des BNP au titre de ces comptes est maintenant financée en un seul apport du FCFC. Les activités financées en totalité par les BNP, dont les commandites, ont été transférées au FCFC avec prise d'effet le 1^{er} avril 2024.

À l'instar d'autres fonds non publics, le FCFC est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Périmètre de consolidation

Le FCFC comptabilise ses filiales sans but lucratif contrôlées, le Complexe Queensway (« CQ ») et la propriété située au 1209, rue Michael, ci-après désignées collectivement les « placements immobiliers », selon la méthode de consolidation.

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires, de la trésorerie détenue par les courtiers et de placements à court terme dont l'échéance est d'environ trois mois ou moins à partir de la date d'achat, à moins qu'ils soient détenus à des fins d'investissements plutôt que de liquidité, auquel cas ils sont classés en tant que placements.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille se composent de bons du Trésor, de fonds en gestion commune à revenu fixe, d'actions canadiennes et internationales et de fonds en gestion commune dans les secteurs des infrastructures et de l'immobilier. Les placements de portefeuille sont évalués à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon les prix publiés sur des marchés actifs à la fin de l'exercice. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice considéré.

Immeubles productifs

Les immeubles productifs sont des actifs d'investissement immobilier. Ils sont initialement comptabilisés au coût, puis amortis selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments	5 %
Recouvrement des éléments différés au titre des contrats de location	De 4 % à 33 %
Équipement	12 %
Pavage	9 %

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

Éléments différés au titre des contrats de location

Commissions de location différées

Les commissions de location liées aux placements immobiliers sont initialement différées, puis amorties sur la durée du contrat de location dans les frais d'administration, juridiques et autres à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Si un locataire quitte avant la fin de son contrat de location, tout solde non amorti sera comptabilisé en charge au produit net.

Incentifs à la location différés

Les incitatifs à la location liés aux placements immobiliers accordés à la signature du bail, comme une période de gratuité de loyer ou une allocation d'emménagement, sont initialement différés, puis amortis sur la durée du contrat de location et déduits des revenus de location. Si un locataire quitte avant la fin de son contrat de location, tout solde non amorti sera comptabilisé en charge au produit net.

Instruments financiers

Le FCFC évalue initialement ses actifs financiers créés ou acquis ainsi que ses passifs financiers émis ou pris en charge dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance à la juste valeur. Les instruments financiers négociés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le FCFC. Lorsque la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est alors déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Toutefois, lorsque la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque l'opération est conclue dans le cours normal des activités ou que l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que la modification des droits de propriété liés à l'élément financier transféré est réelle et que la valeur de la contrepartie transférée ou reçue est établie et acceptée par les apparentés et étayée par une preuve indépendante. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme le coût de l'instrument financier négocié dans une opération entre apparentés.

Les instruments financiers négociés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers négociés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le FCFC. Lorsque la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est alors déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Toutefois, lorsque la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque l'opération est conclue dans le cours normal des activités ou que l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que la modification des droits de propriété liés à l'élément financier transféré est réelle et que la valeur de la contrepartie transférée ou reçue est établie et acceptée par les apparentés et étayée par une preuve indépendante. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme le coût de l'instrument financier négocié dans une opération entre apparentés.

Le FCFC évalue ultérieurement ses actifs financiers et ses passifs financiers, y compris les instruments financiers négociés dans une opération entre apparentés, au coût après amortissement, à l'exception des placements de portefeuille, qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent des produits sur les charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée pour tenir compte des coûts de transaction, lesquels sont comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges selon la méthode d'amortissement linéaire.

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

Comptabilisation des produits

Les dividendes, les intérêts et les frais d'administration du plan de crédit de CANEX sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés de la location liés à des placements immobiliers sont comptabilisés une fois par mois selon les modalités du contrat de location signé par chacun des locataires. Les charges de fonctionnement engagées relativement aux parties communes, pour l'entretien des corridors et des salles de bain, l'aménagement paysager et le déneigement, sont recouvrées auprès des locataires pendant la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Les produits tirés des frais d'utilisation et des apports de tiers connexes sont comptabilisés en tant que produits pour le mois au cours duquel le programme, le service ou l'activité est fourni.

Les produits tirés des primes reçues au titre du Programme d'assurance consolidé en interne sont comptabilisés en tant que produits pour la période au cours de laquelle la protection est offerte.

Les produits tirés des commandites peuvent englober des paiements en espèces et en nature, et sont comptabilisés lorsque l'entente de commandite est signée et que la prestation des services qui s'y rattachent a été fournie au commanditaire. Si les fonds de commandite sont reçus avant la tenue de l'activité, ils sont comptabilisés à titre de produits non acquis au moment de la tenue de l'activité. Les produits tirés des commandites en nature sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur réception, à condition que la documentation appropriée soit remise à un agent autorisé des BNP et validée par celui-ci.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants d'actif et de passif présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour l'exercice.

La direction effectue des estimations au moment de déterminer la valeur de réalisation nette estimative des débiteurs, des prêts-projets à recevoir, des éléments différés au titre des contrats de location, de l'amortissement des immeubles productifs et des charges à payer. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations sont revues annuellement et les ajustements qui s'imposent sont présentés dans les états financiers pour l'exercice visé.

Avantages sociaux futurs des employés

Les SBMFC participent au Régime de retraite des employés des Fonds non publics (« FNP ») des Forces canadiennes (le « Régime »), qui est un régime interentreprises contributif à prestations déterminées. Le Régime verse des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service du personnel des fonds non publics. Essentiellement, l'ensemble des employés des SBMFC sont admissibles au régime.

Les cotisations des SBMFC au Régime sont comptabilisées à titre de régime de retraite à cotisations déterminées, puisque l'information manque pour les calculer à titre de régimes de retraite à prestations déterminées. Pour cette raison, les cotisations des SBMFC au Régime font partie des charges dans l'état des résultats. Un actif net au titre des prestations déterminées n'a pas été comptabilisé dans l'état de la situation financière.

3. Trésorerie

Le FCFC conserve de la trésorerie dans son compte bancaire consolidé au nom d'autres fonds, fiducies et unités. Les produits d'intérêts sur ces fonds sont comptabilisés comme des produits du FCFC. Le FCFC verse une somme aux fonds, aux fiducies et aux unités respectifs pour la trésorerie gérée en leur nom. Pour l'exercice 2025, CANEX, les fonds des bases, escadres et unités, les fiducies ainsi que des mess et musées ont obtenu un taux d'intérêt de 3 % (2024 – taux d'intérêt de 3 % et, pour ceux faisant l'objet d'ententes spéciales, un paiement triennal correspondant à 50 % du taux de rendement moyen supérieur à 3 % du FCFC au cours des trois années précédentes). Ces montants sont comptabilisés en tant que charge d'intérêts dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

La Banque de Montréal (« BMO ») est le principal fournisseur de services bancaires du FCFC. Toutefois, ce dernier détient aussi des comptes bancaires auprès d'autres institutions financières. Les comptes bancaires en position de découvert pour lesquels le FCFC n'a pas de droit juridiquement exécutoire de compensation au moyen d'autres soldes de trésorerie sont comptabilisés en tant que dette bancaire à l'état de la situation financière.

Le FCFC dispose d'une facilité de crédit d'exploitation de 20 millions de dollars, qui porte intérêt au taux préférentiel bancaire (20 millions de dollars au taux préférentiel bancaire en 2024). Aucun solde n'avait été prélevé en date du 31 mars 2025 et 2024.

4. Débiteurs

Avant le 1^{er} avril 2024, le FCFC achetait les débiteurs attribuables à l'ensemble des activités des SMBFC, des fonds des bases, escadres et unités, des mess et musées, de CANEX, de la Financière SISIP, du fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes (« FB FAC ») et des activités d'intérêt particulier. Ces soldes ont été rachetés par les entités respectives à leur valeur d'échange au 1^{er} avril 2024.

Les débiteurs se composent des éléments suivants :

	2025 \$	2024 (montants retraités) \$
Débiteurs achetés		
CANEX	–	53 773 468
SBMFC	–	202 932
FB FAC	–	350 499
Fondation Strathcona	–	4 607
Financière SISIP	–	3 543 776
Fonds des bases, escadres et unités, et mess et musées	–	4 695 360
	–	62 570 642
Clients et autres débiteurs (<i>note 13</i>)	30 175 035	3 292 213
Remises gouvernementales à recevoir, montant net	87 260	–
Montants à recevoir au titre des contrats de location	575 618	960 460
Montant à recevoir au titre de réclamations d'assurance	1 762 021	1 193 261
	32 599 934	68 016 576

Parmi les débiteurs achetés à CANEX au 31 mars 2024, environ 51,5 millions de dollars représentaient des plans de crédit sans intérêt de CANEX offerts aux clients admissibles et le reste, des comptes clients.

Un montant de 1 302 412 \$ de remises gouvernementales nettes au titre des taxes de vente est inclus dans les débiteurs achetés en 2024.

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

5. Prêts-projets à recevoir

Les prêts consentis par le FCFC comprennent des prêts non garantis et portant intérêt aux entités des BNP afin de participer au financement des projets d'investissement, des crédits de fonds de roulement sans intérêt consentis aux unités en opération de déploiement pour la durée de leur déploiement et des prêts de réinstallation portant intérêt pour les membres du personnel des fonds non publics, Forces canadiennes. L'Organisation consent également des prêts de refinancement sur les soldes de crédit des BNP qui portent intérêt afin d'aider leurs membres à éviter un défaut de paiement ou la faillite, souvent avec l'aide de la Financière SISIP. Les modalités de remboursement des prêts du FCFC vont de trois à 20 ans.

	2025	2024 (montants retraités)
	\$	\$
CANEX	9 266 338	10 811 321
Refinancement	673 061	755 510
Trenton	356 452	377 867
Réinstallation	48 207	50 426
	10 344 058	11 995 124
Moins la tranche échéant à moins d'un an	(1 651 024)	(1 862 250)
	8 693 034	10 132 874

6. Placements de portefeuille

Les actifs excédentaires du FCFC sont conservés dans un fonds en gestion commune. La valeur du fonds est présentée à sa juste valeur et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice au cours duquel la variation se produit. Les actifs du fonds en gestion commune sont investis conformément aux lignes directrices énoncées dans la politique de placement. Celle-ci comprend l'objectif de répartition des placements suivant : trésorerie et fonds à revenu fixe (20 % à 55 %), actions canadiennes (6 % à 26 %), actions mondiales (22 % à 42 %) et titres du secteur des infrastructures, placements alternatifs et secteur immobilier (0 % à 40 %). La répartition réelle des fonds se présente comme suit :

	2025		2024	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 342 623	7 342 624	5 695 551	5 695 656
Titres canadiens à revenu fixe	61 367 061	60 296 266	48 665 349	49 610 229
Actions canadiennes	47 481 267	36 665 710	41 806 226	33 497 965
Actions mondiales	69 023 918	43 321 631	64 030 475	42 378 547
Immobilier	24 125 840	24 189 065	21 307 080	22 789 669
Infrastructures et alternatifs	36 500 977	33 322 476	41 134 460	40 052 468
	245 841 686	205 137 772	222 639 141	194 024 534
Moins les intérêts courus et les dividendes à recevoir	(302 152)	(302 152)	(486 212)	(486 266)
	245 539 534	204 835 620	222 152 929	193 538 268

Les placements de portefeuille sont gérés à l'externe par Gestion d'actifs CIBC, CIBC Mellon agissant à titre de dépositaire.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, incluant de la trésorerie et des titres à revenu fixe assortis d'échéances d'au plus 12 mois, détenus par des gestionnaires de placement à des fins de placement.

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

7. Débiteurs en fiducie

Le FCFC maintient des actifs ne portant pas intérêt au nom de différentes entités selon le cadre des BNP [note 13]. Les montants à recevoir de la fiducie se présentent comme suit :

	2025	2024 (montants retraités)
	\$	\$
CANEX	67 465 332	23 498 718
SBMFC	38 867 426	–
Fonds des bases, escadres, unités, fiducies, mess et autres	3 579 207	–
	109 911 965	23 498 718

8. Éléments différés au titre des contrats de location

Les éléments différés au titre des contrats de location des placements immobiliers se présentent comme suit :

	2025			2024		
	Incitatifs à la location \$	Commissions de location \$	Total \$	Incitatifs à la location \$	Commissions de location \$	Total \$
Éléments différés	182 509	453 480	635 989	246 466	499 308	745 774
Moins la tranche à court terme	–	(186 021)	(186 021)	–	(151 319)	(151 319)
	182 509	267 459	449 968	246 466	347 989	594 455

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

9. Immeubles productifs

Les immeubles productifs se composent des éléments suivants :

	Coût \$	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2025 \$
Bâtiments	44 695 775	32 249 357	12 446 418
Terrains	12 197 792	–	12 197 792
Pavage	10 608 016	9 958 207	649 809
Recouvrement des éléments différés au titre des contrats de location	8 233 516	1 617 809	6 615 707
Équipement	1 558 267	1 480 599	77 668
Construction en cours	1 398 804	–	1 398 804
	78 692 170	45 305 972	33 386 198

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette 2024 \$
Bâtiments	44 548 277	30 073 208	14 475 069
Terrains	12 197 792	–	12 197 792
Pavage	10 608 016	9 817 912	790 104
Recouvrement des éléments différés au titre des contrats de location	6 538 248	1 024 701	5 513 547
Équipement	1 725 000	1 382 839	342 161
Construction en cours	646 660	–	646 660
	76 263 993	42 298 660	33 965 333

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

10. Crédoeurs et charges à payer

Avant le 1^{er} avril 2024, le FCFC achetait les crédoeurs de l'ensemble des SMBFC, des fonds des bases, escadres et unités, des mess et musées, de CANEX, de la Financière SISIP et des activités d'intérêt particulier. Les soldes ont été rachetés par les entités respectives à leur valeur d'échange au 1^{er} avril 2024.

Les crédoeurs et charges à payer se présentent comme suit :

	2025 \$	2024 (montants retraités) \$
Créditeurs rachetés		
SBMFC	–	11 565 377
CANEX	–	2 920 262
Fonds des bases, escadres et unités, et mess et musées	–	2 226 982
Financière SISIP	–	580 927
FB FAC	–	166 026
Fondation Strathcona	–	479
	–	17 460 053
Créditeurs et charges à payer [note 13]	28 663 859	16 714 837
Remises gouvernementales à verser, montant net	–	65 316
	28 663 859	34 240 206

11. Passifs en fiducie

Le FCFC maintient des passifs portant intérêt au nom de diverses entités selon le cadre des BNP [note 13].

	2025 \$	2024 \$
Fonds des bases, escadres, unités, fiducies, et mess et autres	164 635 618	161 356 665
Régime de retraite et avantages sociaux des BNP	48 969 476	8 895 538
FB FAC	21 318 136	19 411 103
Financière SISIP	738 127	4 491 237
SBMFC	–	899 039
	235 661 357	195 053 582

Les passifs en fiducie de FB FAC comprennent des fonds soumis à restrictions de 17 758 960 \$ (17 758 960 \$ en 2024) composés de billets à capital protégé qui doivent être maintenus à perpétuité aux fins de dotations et du programme Appuyons nos troupes.

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

12. Dette à long terme

La dette à long terme du Complexe Queensway se compose de l'emprunt hypothécaire contracté auprès de BMO comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Dette à long terme	17 201 847	17 565 082
Moins la tranche échéant à moins d'un an	(383 342)	(363 235)
	16 818 505	17 201 847

La dette à long terme est garantie par une sûreté générale qui couvre la totalité des actifs associés à CQ, une hypothèque de premier rang sur l'actif immobilier de CQ, une évaluation générale des loyers et une cession d'assurance à la banque. Les montants sont également garantis par une lettre de reconnaissance de la part du FCFC, de CANEX et de la Financière SISIP.

Le 3 mai 2023, CQ a consolidé ses trois emprunts à terme à taux variable d'une durée de 30 à 90 jours auprès de BMO en un swap de trois ans de BMO échéant le 1^{er} mai 2026 pour réduire ses coûts d'emprunt dans un contexte de hausse des taux d'intérêt déjà élevés. Une fois par mois, CQ acquitte les intérêts sur l'emprunt hypothécaire à taux variable (l'« élément couvert »), lesquels sont indexés sur le taux offert en dollars canadiens (« CDOR »), majoré de 140 points de base, et reçoit ou paye les intérêts aux termes du swap (l'« élément de couverture ») à un taux d'intérêt fixe de 5,4 %. Comme les deux éléments ont les mêmes conditions essentielles, CQ a décidé de les désigner comme des éléments constitutifs d'une relation de couverture, de sorte que le montant net des paiements d'intérêts et des paiements sur le swap est imputé à la charge d'intérêt.

Le taux hypothécaire à taux variable est passé du CDOR majoré de 140 points de base au taux canadien des opérations de pension à un jour (« CORRA ») composé quotidiennement, majoré de 168,5 points de base, compte tenu de l'abandon du CDOR en juin 2024. Les institutions bancaires devaient s'assurer que les clients maintiennent une situation économiquement équivalente après la transition et la période d'amortissement prévue de l'emprunt hypothécaire auprès de BMO est donc demeurée la même après la transition.

La direction prévoit renouveler l'emprunt hypothécaire lorsqu'il arrivera à échéance. S'il est renouvelé sur la base d'une durée fixe et d'un taux similaire, les remboursements de capital sur l'emprunt hypothécaire et les emprunts devraient se présenter comme suit :

	\$
2026	383 342
2027	404 563
2028	426 958
2029	450 593
2030	475 536
Ultérieurement	15 060 855
	17 201 847

À la date des présents états financiers, l'Organisation respectait toutes les clauses restrictives de l'entente bancaire.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

13. Opérations entre apparentés

Parmi les autres entités qui relèvent du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP, on compte les SBMFC, CANEX, la Financière SISIP, le FB FAC, le Régime d'assurance collective des employés des FNP (le « régime d'assurance ») et le Régime de retraite des employés des Fonds non publics (« FNP ») des Forces canadiennes. Le Personnel des fonds non publics (« PFNP ») et l'entité des accords de niveau de service du secteur public (« ENS du secteur public ») font partie des nouvelles entités qui effectuent des opérations entre apparentés.

Les débiteurs comprennent des montants de 407 132 \$ (183 265 \$ en 2024) et de 10 059 \$ (néant en 2024) à recevoir respectivement des SBMFC et de CANEX. Ils comprennent aussi un montant de 23 179 460 \$ (néant en 2024) à recevoir de la Financière SISIP au titre d'apports aux activités des BNP.

Les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 222 581 \$ (98 150 \$ en 2024) à payer à CANEX. Ils comprennent aussi un montant de 19 845 339 \$ (néant en 2024) à payer aux SBMFC et un montant de 392 680 \$ (néant en 2024) à payer à l'entité des ENS du secteur public relativement à la quote-part des dépenses à financement partagé des BNP. Les sommes à recevoir des apparentés ne portent pas intérêt et ne sont pas assorties de modalités de remboursement particulières.

Les frais d'utilisation pour des services de comptabilité, de gestion des ressources humaines, de gestion de l'information et des technologies de l'information, et en lien avec les régimes d'assurance consolidés, sont facturés aux entités apparentées. Depuis le 1^{er} avril 2024, les frais d'utilisation sont payés au FCFC, puis versés aux SBMFC à titre de composante de l'apport du FCFC aux SBMFC. En 2024, les frais d'utilisation ont été versés directement aux SBMFC et sont de néant pour le FCFC [note 1]. Le FCFC a payé des frais d'utilisation de 350 000 \$ (350 000 \$ en 2024) aux SBMFC à des fins comptables, lesquels font partie des distributions versées aux SBMFC en 2025. Les frais d'utilisation comptabilisés dans les produits du FCFC se présentent comme suit :

	CANEX	Financière SISIP	2025 Bases/ escadres/ mess	Administration du Régime	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptabilité	1 842 819	171 093	152 241	48 628	2 214 781
Services de l'information	1 014 453	434 037	8 395	—	1 456 885
Ressources humaines	634 332	218 911	—	36 549	889 792
	3 491 604	824 041	160 636	85 177	4 561 458

Les produits tirés des placements immobiliers se composent des montants facturés aux apparentés comme suit :

	2025 \$	2024 \$
CANEX	166 620	156 756
SBMFC	490 634	482 329
Financière SISIP	116 378	116 378
	773 632	755 463

Depuis le 1^{er} avril 2024, l'Organisation n'achète plus les plans de crédit de CANEX. Par conséquent, les frais d'administration facturés au FCFC en 2025 ont été de néant (837 068 \$ en 2024).

Le FCFC a versé des intérêts de 5 840 992 \$ (6 822 543 \$ en 2024) aux entités des BNP (y compris les fonds des bases, escadres et unités, ainsi que les mess, musées et fiducies) qui détenaient des actions dans le compte bancaire consolidé interne administré par le FCFC.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

Les distributions reflètent le financement reçu ou consenti par le FCFC qui est transféré aux entités des BNP. L'apport de la Financière SISIP au FCFC finance le dividende CANEX/SISIP et les subventions versées aux bases, aux escadres, aux unités, aux mess, aux navires et aux fiducies. Les apports du FCFC aux SBMFC et aux ENS du secteur public quant à la quote-part des dépenses à financement partagé des FNP sont financés par les apports de la Financière SISIP, les frais d'utilisation facturés aux entités des FNP et les produits tirés des investissements du FCFC.

La Subvention de la haute direction militaire (« SHDM ») (auparavant la Subvention des hauts dirigeants exécutifs [« SHDE »]) est destinée aux membres de la haute direction des FAC pour lesquels les fonds des BNP ne sont pas accessibles au moyen des fonds locaux des bases ou des escadres

Au cours de l'exercice, le FCFC a distribué les fonds suivants à l'appui des services, des programmes et des activités de gouvernance des BNP liés au bien-être et au moral.

	2025 \$	2024 \$
Apport aux SBMFC	23 675 815	4 492 000
Le dividende CANEX/SISIP	4 942 158	—
Apports aux ENS du secteur public	392 680	—
Subventions versées aux bases, escadres, fonds, mess, navires et fiducies	187 500	—
Subventions SHDM/SHDE	142 830	—
	29 340 983	4 492 000

14. Produits et charges liés aux placements immobiliers

Les placements immobiliers se présentent comme suit :

Complexe Queensway

Le FCFC a fait l'acquisition du Complexe Queensway pour un montant de 56,8 millions de dollars le 24 décembre 2009. Le complexe comprend les immeubles situés aux 4200 et 4210, rue Labelle ainsi qu'au 1223, rue Michael, à Ottawa, en Ontario. Le complexe est géré à l'externe par la société de gestion immobilière Inside Edge Properties.

Propriété de la rue Michael

La propriété est située au 1209, rue Michael, à Ottawa, en Ontario, et a été acquise le 1^{er} septembre 2015 pour un montant de 4,185 millions de dollars. La propriété est gérée à l'externe par la société de gestion immobilière Inside Edge Properties.

Fonds central des Forces canadiennes

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

Les produits et les charges liés aux placements immobiliers se présentaient comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Produits tirés des placements immobiliers		
Produits de location	9 393 995	9 056 977
Autres produits	310 749	214 188
	9 704 744	9 271 165
Charges liées aux placements immobiliers		
Frais d'administration, juridiques et autres	1 068 844	842 021
Amortissement des immeubles productifs	2 998 034	2 846 486
Amortissement des éléments différés au titre des contrats de location	250 440	259 066
Assurance	—	5 000
Intérêts sur la dette à long terme	935 486	966 975
Frais de bureaux et généraux	91 770	21 619
Paievements versés en remplacement d'impôts fonciers	1 639 463	1 711 485
Frais de gestion d'immeubles et d'actifs	608 402	636 575
Réparations et entretien	1 543 265	1 469 082
Services publics	802 954	764 082
	9 938 658	9 522 391
Insuffisance des produits sur les charges	(233 914)	(251 226)

15. Programmes et services des BNP

Les services et programmes des BNP sont financés en totalité par des prêts consentis par les CFCF, ainsi que les produits tirés de placements et des commandites. En 2024, les programmes des BNP ont été comptabilisés dans les états financiers des SBMFC [note 1] et, par conséquent, les montants au titre de ces programmes ont été de néant en 2024. Ils se composent de ce qui suit :

	2025 \$
Commandites	1 906 495
Adhésion à Une FC	331 280
Services aux membres	285 069
Projets nationaux des PSP	246 149
Programme de bénévolat des BNP	233 000
Programme national des sports	90 171
Conseil international du sport militaire (« CISM »)	71 186
Programmes de loisirs de la communauté militaire	22 447
	3 185 797

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

16. Engagement

En novembre 2024, l'Organisation a conclu un contrat de cinq ans avec une société de gestion immobilière, en vertu duquel cette dernière gère les placements immobiliers de l'Organisation. Ce contrat arrivera à échéance en novembre 2029. Le calcul des honoraires annuels est fondé sur un pourcentage du chiffre d'affaires brut réel et du résultat net d'exploitation des propriétés; les honoraires annuels de base seront d'un montant minimum de 500 000 \$, ajusté chaque année en fonction de l'inflation. Aux termes du contrat de cinq ans échu en novembre 2024, les honoraires annuels de base s'établissaient à 431 490 \$, ajustés tous les trimestres en fonction du chiffre d'affaires brut réel et du résultat net d'exploitation, et tous les ans en fonction de l'inflation.

17. Régime de retraite

Les employés admissibles sont membres du Régime de retraite multi-employeurs. La quote-part des cotisations au Régime de retraite payée par l'Organisation s'élève à néant pour l'exercice considéré en raison d'un congé de cotisation obligatoire des employeurs entré en vigueur le 1^{er} juin 2023. Les cotisations au Régime s'établissaient à néant en 2024, les employés des programmes de BNP ayant relevé des SBMFC [note 1] jusqu'à leur réaffectation au FCFC à compter du 1^{er} avril 2024.

Les évaluations actuarielles préparées au 31 décembre 2024 comportent l'information suivante sur le Régime de retraite selon le principe de la continuité de celui-ci :

	2025 \$	2024 \$
Actif net disponible pour le service des prestations	592 256 000	545 936 980
Obligation actuarielle au titre des prestations de retraite	(442 739 000)	(404 311 000)
Surplus	149 517 000	141 625 980

Selon le principe de la continuité du Régime de retraite, cette évaluation compare la valeur des actifs du Régime de retraite avec la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au titre des prestations relativement au service accumulé, en supposant que le Régime de retraite soit maintenu indéfiniment. Après l'intégration d'un ajustement de type lissage de l'actif, cette évaluation a donné lieu à un surplus de 120 187 000 \$ (138 783 000 \$ en 2024).

Inversement, selon le principe de la solvabilité ou de liquidation hypothétique, le Régime de retraite est présumé être liquidé et réglé à la date d'évaluation, en supposant que les prestations soient réglées conformément aux règles d'imposition en vigueur et dans des circonstances produisant le maximum de passif de liquidation à la date d'évaluation. Cette évaluation a donné lieu à un surplus de 99 700 000 \$ (77 240 000 \$ en 2024).

Ces évaluations servant à déterminer le montant des cotisations mensuelles et annuelles de l'employeur. La prochaine évaluation actuarielle du Régime de retraite doit être effectuée le 31 décembre 2027.

18. Instruments financiers et gestion du risque

Le portefeuille de placement du FCFC est assujéti à des risques relatifs aux instruments financiers susceptibles d'affecter ses flux de trésorerie, sa situation financière et son résultat. L'énoncé des politiques et procédures de placement du FCFC impose une politique de composition de l'actif, exige la diversification des placements au sein du portefeuille, établit des lignes directrices sur les différentes catégories de placements, et limite l'exposition aux placements individuels et aux grandes catégories d'actif. Les risques financiers du FCFC se concentrent dans son portefeuille de placement de la manière décrite dans le tableau de la note 6. Ces risques englobent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix). L'analyse suivante fournit une mesure des risques du FCFC à la date de l'état de la situation financière.

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le FCFC est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses débiteurs, de ses prêts-projets et de ses placements à court terme, y compris les intérêts et les dividendes à recevoir. Il est aussi exposé à un risque de crédit sur les montants à recevoir liés aux placements immobiliers. Les pertes probables sont déterminées sur une base continue et une provision pour pertes est calculée selon la valeur de réalisation estimative. Le FCFC a recours à la diversification pour répartir les placements entre des émetteurs et des secteurs différents afin d'éviter l'exposition à tout risque de crédit en particulier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le FCFC éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, notamment ses créditeurs et charges à payer, ses passifs en fiducie et sa dette à long terme. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. Le FCFC est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de couvrir ses dépenses.

Risque de marché

Le risque de marché est attribuable aux placements en actions que contient le portefeuille de placement. Le FCFC est exposé à des pertes en raison des fluctuations sur le marché.

La diversification est une technique bien établie qui permet d'atténuer les répercussions des replis des marchés et d'améliorer le rendement à long terme, ainsi que de constituer un portefeuille de placements très diversifié en fonction du niveau de risque de marché ciblé. La diversification est susceptible d'atténuer l'incidence des fortes baisses des marchés boursiers et le risque de concentration. Les actions sont diversifiées et réparties entre des secteurs d'activité différents et des sociétés de tailles différentes.

Le risque de marché comprend également le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le FCFC est exposé au risque de taux d'intérêt attribuable à ses instruments financiers à court terme assortis d'un taux d'intérêt variable, comprenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts-projets et le Fonds d'obligations canadiennes. Le Fonds d'obligations canadiennes a recours à l'échelonnement des échéances des placements de portefeuille afin d'accroître son rendement moyen tout en limitant l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Le FCFC est exposé au risque de taux d'intérêt attribuable à sa dette à long terme. Le risque a été atténué en souscrivant un contrat de swaps assorti d'un taux d'intérêt fixe pour la durée de l'emprunt hypothécaire.

Risque de change

Le FCFC est exposé au risque de change à l'égard de ses placements en monnaies étrangères, y compris les placements sous-jacents dans ses fonds en gestion commune libellés en monnaies étrangères, en raison des fluctuations de la valeur relative des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. La direction estime qu'il n'existe pas de facteurs de risque de prix autre important.

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

19. Informations financières comparatives

Pour l'exercice considéré, la direction a revu la présentation de ses états financiers pour présenter les résultats tirés des investissements de l'Organisation sur une base consolidée. Par conséquent, les informations financières comparatives ont été retraitées pour les rendre conformes à celles de l'exercice considéré. Les changements touchant la présentation n'ont pas eu d'incidence sur l'actif net ou sur l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'Organisation.

Les tableaux suivants illustrent l'incidence de la consolidation des placements immobiliers de l'Organisation pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

État consolidé de la situation financière (au 31 mars 2024) :

	Montants présentés précédemment \$	Augmentation (diminution) \$	Montants retraités \$
Actifs			
À court terme			
Trésorerie	43 781 933	3 169 680	46 951 613
Débiteurs	65 687 608	2 328 968	68 016 576
Créances en fiducie	23 731 388	(232 670)	23 498 718
Charges payées d'avance	583 270	400 008	983 278
Tranche à court terme des éléments différés au titre des contrats de location	—	151 319	151 319
Total des actifs à court terme	136 132 661	5 817 305	141 949 966
Prêts-projets à recevoir	12 998 360	(2 865 486)	10 132 874
Placements en actions	17 497 810	(17 497 810)	—
Éléments différés au titre des contrats de location	—	594 455	594 455
Immeubles productifs	—	33 965 333	33 965 333
Total des actifs	388 781 760	20 013 797	408 795 557
Passifs			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	31 791 491	2 448 715	34 240 206
Tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme	—	363 235	363 235
Total des passifs à court terme	226 845 073	2 811 950	229 657 023
Dette à long terme	—	17 201 847	17 201 847
Total des passifs	226 845 073	20 013 797	246 858 870

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

État consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Montants présentés précédemment \$	Augmentation (diminution) \$	Montants retraités \$
Produits			
Intérêts sur les prêts-projets à recevoir	1 261 937	(117 069)	1 144 868
Gain (perte) lié(e) au Complexe Queensway	(656 884)	656 884	–
Gain (perte) lié(e) à la propriété de la rue Michael	56 089	(56 089)	–
Produits tirés des placements immobiliers	–	9 271 165	9 271 165
Primes du Programme d'assurance consolidé	758 321	(241 115)	517 206
Total des produits	23 925 749	9 513 776	33 439 525
Charges			
Charges liées aux placements immobiliers	–	9 522 390	9 522 390
Intérêts versés aux bases, escadres, fonds, mess et fiducies	6 831 162	(8 614)	6 822 548
Total des charges	10 513 744	9 513 776	20 027 520

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

État consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Montants présentés précédemment \$	Augmentation (diminution) \$	Montants retraités \$
Activités de fonctionnement			
Gain (perte) lié(e) au Complexe Queensway	656 884	(656 884)	—
Gain (perte) lié(e) à la propriété de la rue Michael	(56 089)	56 089	—
Amortissement des immeubles productifs	—	2 846 486	2 846 486
Amortissement des éléments différés au titre des contrats de location	—	259 066	259 066
Variation des soldes du fonds de roulement hors trésorerie liés au fonctionnement			
Débiteurs	47 228 816	(653 185)	46 575 631
Charges payées d'avance	118 213	103 322	221 535
Créances en fiducie	13 224 238	1 944 477	15 168 715
Créditeurs et charges à payer	(38 832 433)	120 272	(38 712 161)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	21 287 539	4 019 643	25 307 182
Activités d'investissement			
Placements dans des immeubles productifs	—	(2 184 445)	(2 184 445)
Produit de l'assurance lié aux immeubles productifs	—	144 504	144 504
Placements dans des éléments différés au titre des contrats de location	—	(405 765)	(405 765)
Remboursement de capital sur les prêts-projets	27 690 308	(105 667)	27 584 641
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	19 626 188	(2 551 373)	17 074 815
Activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme	—	(338 875)	(338 875)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	—	(338 875)	(338 875)
Augmentation nette de la trésorerie	40 913 727	1 129 395	42 043 122
Trésorerie au début de l'exercice	2 868 206	2 040 285	4 908 491
Trésorerie à la fin de l'exercice	43 781 933	3 169 680	46 951 613